

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2020/11/19/2020016195/justel>

Dossier numéro : 2020-11-19/12

Titre

19 NOVEMBRE 2020. - Décret portant assentiment à l'accord de coopération du 24 avril 2020 entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'exécution de plusieurs dispositions de la Directive 2016/2284 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2016 concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques, modifiant la directive 2003/35/CE et abrogeant la directive 2001/81/CE

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 30-11-2020 page : 84007

Entrée en vigueur : 10-12-2020

Table des matières

Art. 1

Texte

Article 1. Article unique. Assentiment est donné à l'accord de coopération du 24 avril 2020 entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'exécution de plusieurs dispositions de la Directive 2016/2284 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2016 concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques, modifiant la directive 2003/35/CE et abrogeant la directive 2001/81/CE.